Image not found or type unknown

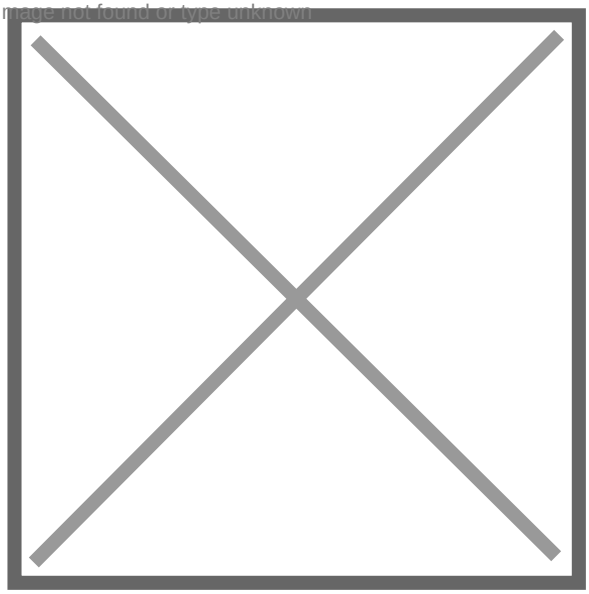

Propriétaire me réclame des charges locatives après 15 mois.

Par **MARYSELEGENDRE**, le **03/09/2010** à **09:40**

Bonjour,

Mon propriétaire me réclame une somme de 430 euros, au motif que les provisions de charges de 30 euros que je lui paye chaque mois depuis 15 mois ne suffisent pas à payer toutes les charges.

Peut-il me réclamer cette somme après 15 mois de location et faire ainsi doublé le montant des charges prévues lors de la signature du bail (où le montant des charges n'apparaissent pas d'ailleurs)

Mère célibataire avec deux enfants, si cette somme peut sembler ridicule, et elle représente pour moi un gros budget. De plus, avec un budget très sérré, je n'aurais probablement pas pris ce loyer il y a un an et demi si l'on m'avait annoncé des charges deux fois plus importantes.

Quel est mon recours dans ce cas ?

Cordialement,

Maryse Legendre

Par **fabienne034**, le **03/09/2010** à **09:53**

si dans le bail l'expression charges en plus n'apparait pas, il ne peut pas vous faire payer les charges

Il doit justifier la différence de charge,

donc démonter qu'elles existent et dire en quoi elles sont dues de votre fait

pour tout savoir sur le bail et les charges:

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **fabienne034**, le **03/09/2010** à **09:56**

si dans le bail l'expression charges en plus n'apparait pas, il ne peut pas vous faire payer les charges

Il doit justifier la différence de charge,

donc démonter qu'elles existent et dire en quoi elles sont dues de votre fait

pour tout savoir sur le bail et les charges:

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **MARYSELEGENDRE**, le **03/09/2010** à **10:04**

Merci de votre réponse,

En effet, dans mon bail, l'expression charge en plus n'apparait pas.

Mais je paye chaque mois 30 euros pour provision de charges, tel que le propriétaire l'indique sur les quittances de loyer.

Il a joint un relevé concernant l'électricité pour le chauffage de l'eau chaude (sans autres documents justificatifs) ainsi que les sommes qu'il dit payer pour le ménage et l'entretien paysager du parking (commun à celui du restaurant dont il est aussi le propriétaire) alors qu'il ne paye aucune société à cet effet.

Il calcule aussi au proratat des loyers occupés par chacun des locataires, alors que je n'y suis pour rien s'il ne loue pas tous ces logements depuis 15 mois. Les charges peuvent elles vraiment être calculé en fonction des occupations.

Donc, selon vous, sans l'expression charges en plus dans le bail, je ne suis pas obligé de payer ses charges qu'il me réclamme en plus ? Comment lui annoncer que je ne vais pas payer cette somme ? par recommandé ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés